

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 17 août 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

HOMMAGE À M. CHARLES BROCHU

Lors de l'ouverture de la séance, le maire, M. Herman Herbers, prend la parole afin de rendre hommage à M. Charles Brochu et prononce l'allocution suivante :

*« Charles
C'est avec beaucoup de tristesse qu'on ouvre notre séance ce soir suite au décès de Charles.*

J'aimerais dédier notre séance à la mémoire et à l'honneur de Charles Brochu qui a démontré beaucoup de courage au cours des dernières années et surtout au cours des derniers mois.

Il a rendu de précieux services à la municipalité comme employé et comme élu.

Nous avons toujours apprécié Charles pour son honnêteté, son franc-parler et ses opinions.

Malgré son état de santé, Charles n'a presque jamais manqué de réunions et a été impliqué jusqu'à la fin.

Charles va nous manquer.

J'aimerais demander un moment de silence s.v.p. »

Un moment de silence est alors observé en la mémoire de M. Charles Brochu

VACANCE DU SIÈGE NUMÉRO 6 DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe et présidente d'élection, informe les membres du conseil et les citoyens

présents que le siège numéro 6 du conseil municipal est devenu vacant à la suite du décès de M. Charles Brochu.

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, elle constate officiellement la vacance du siège numéro 6 et indique que les démarches prévues par la loi seront entreprises afin de pourvoir ce poste, le tout selon les délais et modalités applicables.

Le conseil prend acte de cette information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-01

Adoption de l’ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h31.
Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire**
- 2. Prise des présences**
- 3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
- 4. Adoption de l’ordre du jour avec dispense de lecture**
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2026 avec dispense de lecture**
- 6. Correspondance**
- 7. Finances**
 - 7.1** Acceptation des comptes à payer
 - 7.2** Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3** Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
- 8. Administration et affaires courantes**
 - 8.1** Achat de casquettes et de sacs à dos à l’effigie de la Municipalité
 - 8.2** Cabinet d’avocats Therrien Couture Joli-Cœur - Offre de services juridiques pour l’année 2027
 - 8.3** Autorisation de libération de la retenue à R. Guilbeault Construction Inc. pour les travaux de pavage sur les chemins Brown, du Boisé et d’une partie du chemin Bédard
- 9. Développement local et régional**
- 10. Urbanisme**
 - 10.1** Adoption de règlement : Règlement No 625 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14
- 11. Voirie**

- 11.1 Acceptation et attribution d'un contrat – Installation d'un regard sur la rue Picken
- 11.2 Acceptation et attribution d'un contrat - Remise en état de la chaussée à la suite de travaux de remplacement et de réparation de ponceaux sur les chemins Healy et Ouellette
- 11.3 Acceptation et attribution d'un contrat – Modification d'un ponceau sur le chemin Healy

- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-02
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2026 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 6 juillet 2026 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-03
Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 120 550,30 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-04
Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà

autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 145 421,87 \$, auquel s’ajoute le total des chèques ou dépôts directs émis pour un montant de 140 371,25 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-05
Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 75 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-06
Achat de casquettes et de sacs à dos à l’effigie de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland utilise régulièrement des articles promotionnels à son effigie dans le cadre de ses activités et représentations publiques ;

CONSIDÉRANT QUE les réserves de casquettes à l’effigie de la municipalité sont actuellement insuffisantes et qu’il est opportun de bonifier l’inventaire d’articles promotionnels disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir une réserve d’articles promotionnels disponibles pour diverses occasions, incluant les événements communautaires, les activités protocolaires et les représentations officielles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l’Entrepôt du travailleur situé à Sherbrooke pour l’achat de 125 casquettes et de 10 sacs à dos à l’effigie de la Municipalité ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise l’achat de 125 casquettes à son effigie auprès de l’Entrepôt du travailleur (Sherbrooke), au coût de 1 512,50 \$, plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise également l’achat de 10 sacs à dos à son effigie auprès du même fournisseur, au coût de 584,50 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-07
Cabinet d’avocats Therrien Couture Joli-Cœur - Offre de services juridiques pour l’année 2027

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Cleveland une offre de services professionnels pour l’année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte l’offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour l’année 2027.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-08
Autorisation de libération de la retenue à R. Guilbeault Construction Inc. pour les travaux de pavage sur les chemins Brown, du Boisé et d’une partie du chemin Bédard

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-04-27 adjugeait à l'entreprise R. Guilbeault Construction Inc. le contrat relatif aux travaux de pavage sur les chemins Brown, du Boisé et une partie du chemin Bédard ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés conformément aux documents contractuels et qu'une visite finale a été effectuée le 12 août 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP Inc., responsable de l’ingénierie du projet, a produit et signé le certificat d’acceptation finale des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux a été exécuté à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE R. Guilbeault Construction Inc. a transmis la facture No 016820 représentant la libération finale de la retenue contractuelle de 5 %, soit un montant de 23 499,28 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. recommandent le paiement de cette facture ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la facture No 016820 soumise par R. Guilbeault Construction Inc., pour un montant total de 23 499,28 \$ plus les taxes applicables, correspondant à la libération finale de la retenue contractuelle liée aux travaux de pavage sur les chemins Brown, du Boisé et une partie du chemin Bédard.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris aux dépenses d’investissement

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-09
Adoption de règlement : Règlement No 625 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 446, visant à modifier les dispositions réglementaires en lien avec les usages autorisés dans la zone AF14

- CONSIDÉRANT** la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement régissant le zonage sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 446 afin d’y apporter certains ajustements ;
- CONSIDÉRANT QUE** la modification proposée est conforme aux objectifs du plan d’urbanisme ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 1er juin 2026, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère madame Sylvie Giroux et le projet de Règlement déposé ;
- CONSIDÉRANT QUE** des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;
- CONSIDÉRANT QUE,** le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 6 juillet 2026 à

18h00 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT QU’ un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signe une demande d’approbation référendaire a été publié le 13 juillet 2026 ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Règlement numéro 625 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-10
Acceptation et attribution d’un contrat – Installation d'un regard sur la rue Picken

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit procéder à l'installation d'un regard sur la rue Picken, face à Toyota, ainsi qu'à l'aménagement d'un fossé afin d'améliorer le drainage du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission no 10242 d'Excavation François St-Jean, datée du 2 août 2026, pour la réalisation de ces travaux, au montant de 4 242,46 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère ces travaux nécessaires au maintien et à l'amélioration des infrastructures municipales ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte la soumission no 10242 d'Excavation François St-Jean pour les travaux d'installation d'un regard sur la rue Picken ainsi que l'aménagement d'un fossé, au montant total de 4 242,46 \$, plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-516 « *Location de machinerie, outillages* ».

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce mandat et à effectuer le paiement conformément aux modalités prévues au devis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-11

Acceptation et attribution d’un contrat - Remise en état de la chaussée à la suite de travaux de remplacement et de réparation de ponceaux

- CONSIDÉRANT QUE** des travaux d’asphaltage sont requis afin de remettre la chaussée en état à la suite de ces interventions ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission de 9382-2575 Québec Inc. - Pavage Préfontaine, soumission no 1919 datée du 4 août 2026, pour la réalisation de ces travaux ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette soumission s’élève à 7 167,82 \$, plus les taxes applicables, et qu’elle est jugée conforme aux besoins de la Municipalité ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le conseil municipal accepte la soumission de 9382-2575 Québec Inc. - Pavage Préfontaine, au montant de 7 167,82 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d’asphaltage nécessaires à la remise en état de la chaussée aux sites des ponceaux situés au 181, chemin Healy, au 359, chemin Ouellette et au 389, chemin Ouellette.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-17-627 « *Asphaltage chaude – Contrat* ».
- QUE** la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à l’exécution de ce mandat et à effectuer le paiement conformément aux modalités prévues au devis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-12

Acceptation et attribution d’un contrat – Modification d’un ponceau sur le chemin Healy

- CONSIDÉRANT QUE** des travaux ont été réalisés sur un ponceau situé sur le chemin Healy ;
- CONSIDÉRANT QUE,** à la suite de ces travaux, des débordements sont survenus au printemps 2026, nécessitant la mise en place de mesures correctives ;
- CONSIDÉRANT QU’** un plan correctif a été proposé par le département d’ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de corriger la situation et d’assurer le bon fonctionnement du ponceau ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’entrepreneur A.R. Valois a présenté une proposition pour la réalisation des travaux de modification corrective du ponceau, au

montant de 8 796,72 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la réalisation de ces travaux afin de corriger la situation avant les prochaines périodes de fortes précipitations et de fonte des neiges ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal du Canton de Cleveland accorde à A.R. Valois le contrat pour la réalisation des travaux de modification corrective du ponceau situé sur le chemin Healy, conformément au plan correctif proposé par le département d’ingénierie de la FQM, pour un montant de 8 796,72 \$, plus les taxes applicables, selon les modalités de la proposition soumise.

QUE les travaux soient réalisés conformément aux plans, recommandations et directives applicables du département d’ingénierie de la FQM.

QUE la direction générale et/ou les personnes dûment autorisées soient autorisées à prendre les mesures nécessaires à la réalisation du contrat et à signer tout document requis à cette fin.

QUE la dépense soit imputée aux dépenses d’investissement.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19 h 45 à 19 h 49

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-08-13

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l’ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 19 h 49.

QUE la prochaine séance ordinaire se tiendra le **MARDI** 8 septembre 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l’article 7.1 du Règlement no 562.

L’autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 18^e jour du mois d’août de l’an deux mille vingt-six.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier